

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012 Norme NF X 46-020

41 AV ANTOINE DE ST EXUPERY

2
77000 MELUN
Aucun document disponible

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 1/31



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	41 AV ANTOINE DE ST EXUPERY 77000 MELUN
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage:	R+1	Porte :	2
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom:	OPH77	Documents remis :	
Adresse:	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3\ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N°:	OPH77 13LB30102	Date d'émission du rapport :	14/08/2017
Le repérage a été réalisé le :	04/08/2017	Accompagnateur :	
Par:	Mickaël JULIEN	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
N° certificat de qualification :		Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Date d'obtention :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :		Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
		Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
		N° de contrat d'assurance :	55897385
		Date de validité :	31/12/2017

B\CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT A AVESNES LES BAPAUME LE 14/08/2017

Cabinet: **EXPERT HABITAT**

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : Mickaël JULIEN

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME

SAS au capital de 55 000 € - Siret n° 479 076 838 00032



C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3\ EXECUTION DE LA MISSION	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	3
D\ CONCLUSIONS	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	6
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
G \ RAPPORTS PRECEDENTS	8
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	13
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS	18
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	19
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ	26
1. Informations générales	26
a) Dangerosité de l'amiante	26
b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation	26
2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail	26
3. Recommandations générales de sécurité	27
4. Gestion des déchets contenant de l'amiante	27
a. Conditionnement des déchets	27
b. Apport en déchèterie	27
c. Filières d'élimination des déchets	27
d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante	27
e. Traçabilité	28
ATTESTATION(S)	29
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	31

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 3/31



D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	REPERA GE	N° Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
Entrée	R+1	Dalle dure cassante beige	Sol	13LB30102P00 5	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)
Entrée	R+1	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	Sol	13LB30102P00 5	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)
Séjour	R+1	Dalle dure cassante beige	Sol	13LB30102P00 5	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)
Séjour	R+1	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	Sol	13LB30102P00 5	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)
Placard 2	R+1	Dalle dure cassante beige	Sol	13LB30102P00 5	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)
Placard 2	R+1	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	Sol	13LB30102P00 5	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)
Placard 1	R+1	Dalle dure cassante beige	Sol	13LB30102P00 5	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)
Placard 1	R+1	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	Sol	13LB30102P00 5	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)
Chambre 1	R+1	Dalle dure cassante beige	Sol	13LB30102P00 5	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)
Chambre 1	R+1	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	Sol	13LB30102P00 5	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 4/31



Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	REPERAGE	N° ECHANTILLON	METHODE	ETAT
Cuisine	R+1	Colle grise + joint cassant gris non séparable + matériau beige non séparable + carrelage	Sol	13LB30102P002	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATI ON PARTIELLE
Cuisine	R+1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Mur D	13LB30102P003	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATI ON PARTIELLE
Entrée	R+1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + carton non séparable	Mur D	13LB30102P004	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
WC	R+1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Plafond	13LB30102P006	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATI ON TOTALE
WC	R+1	Colle beige + matériau compact gris non séparable + carrelage	Mur D	13LB30102P007	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATI ON PARTIELLE
Entrée	R+1	Matériau compact gris hétérogène	Sol	13LB30102P005	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATI ON PARTIELLE
Cuisine	R+1	Colle grise + joint cassant gris non séparable + matériau beige non séparable + carrelage	Sol	13LB30102P002	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE
WC	R+1	Colle grise + joint cassant gris non séparable + matériau beige non séparable + carrelage	Sol	13LB30102P002	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE
Salle de bains	R+1	Colle grise + joint cassant gris non séparable + matériau beige non séparable + carrelage	Sol	13LB30102P002	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 5/31



R+1 Ensemble des pièces	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Murs	13LB30102P003	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE	
humides	R+1	Colle beige + matériau compact gris non séparable + carrelage	Murs	13LB30102P007	ZSO	DEGRADATI ON PARTIELLE
Ensemble des pièces sèches	R+1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + carton non séparable	Murs	13LB30102P004	ZSO	BON ETAT
Ensemble des pièces	R+1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Plafonds	13LB30102P006	ZSO	DEGRADATI ON TOTALE

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNES	PERIMETRE DU	REPERAGE	TRAVAUX	NB DE PRLVT /	ELEMENTS A	ECHANTILLONAGE	NB DE PRLVTS
Ensemble des pièces	REPERAGE LOGEMENTS COLLECTIFS	Ensemble des zones	DAPP Liste A	ТҮРЕ	PRELEVER Ensemble des éléments	100%	MAX
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Remplacement de tous types de sols		Revêtement de sols	100%	
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Remplacement de tous types de sols		Plinthes	100%	

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 6/31



PIECES	PERIMETRE	REPERAGE	TRAVAUX	NB DE	ELEMENTS	ECHANTILLONAGE	NB DE
CONCERNES	DU			PRLVT /	Α		PRLVTS
	REPERAGE			TYPE	PRELEVER		MAX
Ensemble	LOGEMENTS	Murs et	Remise en		Enduit /	100%	
des pièces	COLLECTIFS	Plafonds	peinture des		Peinture		
			murs et				
			plafonds				

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 7/31



F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 04/08/2017

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux. Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

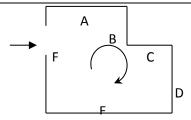
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



Description des travaux envisagés : Diagnostic total en vue de la réalisation de futurs travaux

G \ RAPPORTS PRECEDENTS

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 8/31

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME



H\RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Entrée	R+1		OUI	CONCERNEE
Cuisine	R+1		OUI	CONCERNEE
WC	R+1		OUI	CONCERNEE
Salle de bains	R+1		OUI	CONCERNEE
Débarras	R+1		OUI	CONCERNEE
Séjour	R+1		OUI	CONCERNEE
Placard 2	R+1		OUI	CONCERNEE
Placard 1	R+1		OUI	CONCERNEE
Chambre 1	R+1		OUI	CONCERNEE

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER	PLANCHER	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
					BAS	HAUT			
Entrée	Plaque	BETON			DALLE	DALLE	METALLIQUE		
	de plâtre				BETON	BETON			
Cuisine	BETON	Plaque			DALLE	DALLE	BOIS	PVC	
		de plâtre			BETON	BETON			
WC	BETON	Plaque			DALLE	DALLE	BOIS		
		de plâtre			BETON	BETON			
Salle de	BETON				DALLE	DALLE	BOIS		
bains					BETON	BETON			
Débarras	BETON				DALLE	DALLE	BOIS	PVC	
					BETON	BETON			
Séjour	BETON	Plaque			DALLE	DALLE	BOIS	PVC	
		de plâtre			BETON	BETON			

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 9/31



PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER	PLANCHER	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
					BAS	HAUT			
Placard 2	BETON	Plaque			DALLE	DALLE	BOIS		
		de plâtre			BETON	BETON			
Placard 1	Plaque	BETON			DALLE	DALLE			
	de plâtre				BETON	BETON			
Chambre	BETON				DALLE	DALLE		PVC	
1					BETON	BETON			

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillo n	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Entrée	R+1	Dalle dure cassante beige	13LB30102P 005	Sol	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Entrée	R+1	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	13LB30102P 005	Sol	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Séjour	R+1	Dalle dure cassante beige	13LB30102P 005	Sol	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Séjour	R+1	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	13LB30102P 005	Sol	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Placard 2	R+1	Dalle dure cassante beige	13LB30102P 005	Sol	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Placard 2	R+1	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	13LB30102P 005	Sol	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Placard 1	R+1	Dalle dure cassante beige	13LB30102P 005	Sol	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Placard 1	R+1	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	13LB30102P 005	Sol	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Chambre 1	R+1	Dalle dure cassante beige	13LB30102P 005	Sol	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Chambre 1	R+1	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	13LB30102P 005	Sol	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 10/31

SAS au capital de 55 000 € - Siret n° 479 076 838 00032



PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillo n	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
	R+1	Dalle dure cassante beige	13LB30102P 005	Sol	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
	R+1	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	13LB30102P 005	Sol	DEGRADATI ON PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
Entrée	R+1	Dalle dure cassante beige	13LB30102P005	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)
Entrée	R+1	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	13LB30102P005	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cuisine	R+1	Colle grise + joint cassant gris non séparable + matériau beige non séparable + carrelage	13LB30102P0 02	Sol	DEGRA DATION PARTIEL LE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cuisine	R+1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	13LB30102P0 03	Mur D	DEGRA DATION PARTIEL LE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Entrée	R+1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + carton non séparable	13LB30102P0 04	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
WC	R+1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	13LB30102P0 06	Plafond	DEGRA DATION TOTALE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
WC	R+1	Colle beige + matériau compact gris non séparable + carrelage	13LB30102P0 07	Mur D	DEGRA DATION PARTIEL LE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Entrée	R+1	Matériau compact gris hétérogène	13LB30102P0 05	Sol	DEGRA DATION PARTIEL LE	Fr3:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 11/31



PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cuisine	R+1	Colle grise + joint cassant gris non séparable + matériau beige non séparable + carrelage	13LB30102P0 02	Sol	DEGRA DATION PARTIEL LE	Amiante non détecté	ZSO
WC	R+1	Colle grise + joint cassant gris non séparable + matériau beige non séparable + carrelage	13LB30102P0 02	Sol	DEGRA DATION PARTIEL LE	Amiante non détecté	ZSO
Salle de bains	R+1	Colle grise + joint cassant gris non séparable + matériau beige non séparable + carrelage	13LB30102P0 02	Sol	DEGRA DATION PARTIEL LE	Amiante non détecté	ZSO
Ensemble des pièces	R+1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	13LB30102P0 03	Murs	DEGRA DATION PARTIEL LE	Amiante non détecté	ZSO
humides	R+1	Colle beige + matériau compact gris non séparable + carrelage	13LB30102P0 07	Murs	DEGRA DATION PARTIEL LE	Amiante non détecté	ZSO
Ensemble des pièces sèches	R+1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + carton non séparable	13LB30102P0 04	Murs	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Ensemble des pièces	R+1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	13LB30102P0 06	Plafonds	DEGRA DATION TOTALE	Amiante non détecté	ZSO

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 12/31



ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 13/31



PRELEVEMENT: 13LB30102P002					
NOM DU CLIENT	NUMERO DU	DOSSIER	PIECE OU LOCAL		
OPH77	13LB30102 04	/08/2017	Cuisine		
MATERIAU	DATE DE PREL	EVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR		
Colle grise + joint cassant gris non séparable + matériau beige non séparable		017	JULIEN Mickaël		
LOCALISATION		RESULTAT			
Sol		Amiante non détecté			

EMPLACEMENT



	PRELEVEMENT: 13LB30102P003						
NOM DU CLIENT	NOM DU CLIENT NUMERO DU		PIECE OU LOCAL				
OPH77	13LB30102 04	/08/2017	Cuisine				
MATERIAU	DATE DE PREL	EVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR				
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable 04/08/20		017	JULIEN Mickaël				
LOCALISATION		RESULTAT					
Mur D		Amiante non détecté					

EMPLACEMENT



Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 14/31



PRELEVEMENT: 13LB30102P004						
NOM DU CLIENT	NUMERO DU	DOSSIER	PIECE OU LOCAL			
OPH77	13LB30102 04	/08/2017	Entrée			
MATERIAU	DATE DE PREL	EVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR			
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + carton non séparable	04/08/2	017	JULIEN Mickaël			
LOCALISATION		RESULTAT				
Mur D		Amiante non détecté				

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT: 13LB30102P005						
NOM DU CLIENT	NUMERO DU I	DOSSIER	PIECE OU LOCAL			
OPH77	13LB30102 04/	/08/2017	Entrée			
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT		NOM DE L'OPERATEUR			
Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable		017	JULIEN Mickaël			
LOCALISATION		RESULTAT				
Sol		Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)				
EMPLACEMENT						

Aucun document disponible

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 15/31



PRELEVEMENT: 13LB30102P005						
NOM DU CLIENT	NUMERO DU D	OSSIER	PIECE OU LOCAL			
OPH77	13LB30102 04/0	08/2017	Entrée			
MATERIAU	DATE DE PRELEV	VEMENT	NOM DE L'OPERATEUR			
Dalle dure cassante beige	04/08/203	17	JULIEN Mickaël			
LOCALISATION			RESULTAT			
Sol		Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)				
FMPI ACEMENT						

Aucun document disponible

PRELEVEMENT: 13LB30102P005				
NOM DU CLIENT	NUMERO DU	DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	13LB30102 04	/08/2017	Entrée	
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT		NOM DE L'OPERATEUR	
Matériau compact gris hétérogène	04/08/2	04/08/2017 JULIEN Mickaël		
LOCALISATION			RESULTAT	
Sol	Fr3:Amiante non détecté		Amiante non détecté	
EMPLACEMENT				

Aucun document disponible

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 16/31



PRELEVEMENT: 13LB30102P006				
NOM DU CLIENT	NUMERO DU	DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	13LB30102 04	/08/2017	WC	
MATERIAU	DATE DE PREL	EVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR	
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	04/08/2	017	JULIEN Mickaël	
LOCALISATION			RESULTAT	
Plafond		Aı	miante non détecté	
EMPLACEMENT CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PRO				

Aucun document disponible

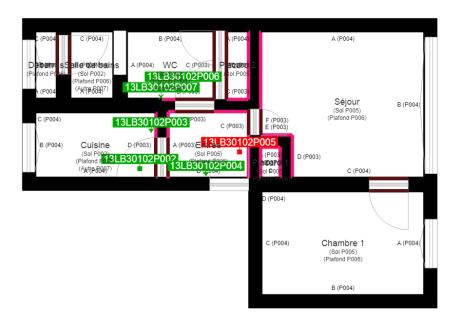
PRELEVEMENT: 13LB30102P007				
NOM DU CLIENT	NUMERO DU	DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	13LB30102 04/08/2017		WC	
MATERIAU	DATE DE PREL	EVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR	
Colle beige + matériau compact gris non séparable + carrelage	04/08/2	08/2017 JULIEN Mickaël		
LOCALISATION			RESULTAT	
Mur D		Aı	miante non détecté	
EMPLACEMENT				

Aucun document disponible

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 17/31



ANNEXE 2 - CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS





Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 18/31



ANNEXE 3 - PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Båt. R - Rue de la Terre Adélie - CS nº 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tél : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC attesté de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbol

RAPPORT D'ESSAI Nº IT071708-15542 EN DATE DU 11/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse

Client:

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE MATERIAUX) 21 route d'Albert

62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA: IT0717-77708 Echantillon ITGA: IT071708-15542 Reçu au laboratoire le: 10/08/2017

Réf. Client :

Commande	13LB30102	
Dossier client	13LB30102 - 41 AV ANTOINE DE ST EXUPERY 77000 MELUN	
Echantillon	13LB30102P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Sols - Ensemble des pièces - Revêtement de sols / Cuisine Sol Carrelage	
Description ITGA	Colle grise / Joint cassant gris / Matériau beige / Carrelage	

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
•	Colle grise + joint cassant gris non séparable + matériau beige non séparable + carrelage	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	242	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1





Parc Edonia - Båt. R - Rue de la Terre Adélie - CS nº 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-15543 EN DATE DU 11/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse

Client:

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE MATERIAUX) 21 route d'Albert

62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA: IT0717-77708 Echantillon ITGA: IT071708-15543 Recu au laboratoire le: 10/08/2017

Réf. Client :

Commande	13LB30102	
Dossier client	13LB30102 - 41 AV ANTOINE DE ST EXUPERY 77000 MELUN	
Echantillon	13LB30102P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Murs et Plafonds - Ensemble des pièces - Enduit Peinture / Cuisine Mur D Enduit plaque de plâtre	
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture / Matériau gris en vrac	

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

DTA 164 rev 12

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
•	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	***	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste

Page 1/1

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillors sont conservés pendant é mois et les rapports pendant 2 ans.





Parc Edonia - Båt. R - Rue de la Terre Adélie - CS nº 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tél : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-15544 EN DATE DU 11/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse

Client:

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE MATERIAUX) 21 route d'Albert

62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA: IT0717-77708 Echantillon ITGA: IT071708-15544 Recu au laboratoire le: 10/08/2017

Réf. Client :

Commande	13LB30102	
Dossier client	13LB30102 - 41 AV ANTOINE DE ST EXUPERY 77000 MELUN	
Echantillon	13LB30102P004 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Murs et Plafonds - Ensemble des pièces - Enduit Peinture / Entrée Mur D Enduit béton	
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture / Carton	

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
•	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + carton non séparable	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	242	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas étre reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Souf demande particulière et écrite du client, les échantillors sont conservés pendant é mois et les rapports pendant 2 ans. DTA 164 rev 12

04/08/2017

Rapport N°: 13LB30102

21/31





Parc Edonia - Båt. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tél : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-15545 EN DATE DU 11/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE MATERIAUX) 21 route d'Albert

62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-77708 Echantillon ITGA : IT071708-15545 Reçu au laboratoire le : 10/08/2017

Réf. Client :

Commande	13LB30102
Dossier client	13LB30102 - 41 AV ANTOINE DE ST EXUPERY 77000 MELUN
Echantillon	13LB30102P005 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Sols - Ensemble des pièces - Revêtement de sols / Entrée Sol Dalle de sol
Description ITGA	Dalle dure cassante beige / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris / Matériau compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 appendice 2)
- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
	Dalle dure cassante beige	META le 11/08/2017	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
•	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	MOLP le 10/08/2017	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2
×	Matériau compact gris hétérogène	META le 11/08/2017	Amiante non détecté		1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste

Page 1/1

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire Sauf demando particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12





Parc Edonia - Båt. R - Rue de la Terre Adélie - CS nº 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI Nº IT071708-15546 EN DATE DU 11/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse

Client:

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE MATERIAUX) 21 route d'Albert

62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA: IT0717-77708 Echantillon ITGA: IT071708-15546 Recu au laboratoire le: 10/08/2017

Réf. Client :

Commande	13LB30102	
Dossier client	13LB30102 - 41 AV ANTOINE DE ST EXUPERY 77000 MELUN	
Echantillon	13LB30102P006 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Murs et Plafonds - Ensemble des pièces - Enduit Peinture / WC Plafond Enduit béton	
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture	

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
۲	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	344	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste

£ .

Page 1/1

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12





Parc Edonia - Båt. R - Rue de la Terre Adélie - CS nº 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tél : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-15547 EN DATE DU 11/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse

Client:

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE MATERIAUX) 21 route d'Albert

62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA: IT0717-77708 Echantillon ITGA: IT071708-15547 Recu au laboratoire le: 10/08/2017

Réf. Client :

Commande	13LB30102	
Dossier client	13LB30102 - 41 AV ANTOINE DE ST EXUPERY 77000 MELUN	
Echantillon	13LB30102P007 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Murs - Ensemble des pièces - Plinthes / WC Mur D Plinthes	
Description ITGA	Colle beige / Matériau compact gris / Carrelage	

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
•	Colle beige + matériau compact gris non séparable + carrelage	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	***	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste

DTA 164 rey 12 Page 1 / 1

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillors sont conservés pendant é mois et les rapports pendant 2 ans.



Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 25/31



ANNEXE 4 - RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 26/31



3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 27/31



Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en lle-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 28/31



ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD Direction Opérati Case courrier 8 10 33 33081 BORDEAUX CEDEX

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT INGENIERIE 21 ROUTE D ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55897385 qui a pris effet le 01/01/2017.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
- · Le constat des Risques d'exposition au plomb
- Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique
- Dossier technique amiante
 Diagnostic amiante parties privatives
- · Présence de termites et autres insectes xylophages

- Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
 Repérage d'amiante sur surfaces bitumées ou enrobées
- Repérage de plomb avant / après travaux et démolition

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2017 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Bordeaux, le 19/12/2016

Pour la compagnie

Rapport N°: 13LB30102 29/31 04/08/2017

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME



Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 30/31



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

Nº CPDI 4129

Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsleur JULIEN Mickael

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet: 01/01/2017 - Date d'expiration: 24/10/2021

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 07/12/2016 - Date d'expiration: 06/12/2021

Electricité Etat de l'Installation intérieure électrique

Date d'effet : 26/10/2016 - Date d'expiration : 25/10/2021

Gaz Etat de l'Installation intérieure gaz

Date d'effet: 17/02/2017 - Date d'expiration: 16/02/2022

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 23/12/2016 - Date d'expiration: 22/12/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit. Edité à Saint-Grégoire, le 03/05/2017.

*Modern de replación y combas el productio de la los A el las replacas el production de la las El el Madadorn, produçan de Para de accessance de combasta el production de la las Accessos de la las El el Madadorn, production de la las el las combastas de la combasta el la las elles el las elles el las elles elle

*Mission is replaced in marking of problem in problem in problem in problem in problem in a finite for industries primately on the for incommunity demonstrates an expension of the control of the contro

Antife of 2 manufact 200 modification in the other in collision de complete en de presente playing a plante ou misso de reque desputing as plante de la complete en de presente de presente de complete en de requestre de la complete en del la complete en del la complete en de la comp

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bătiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

A DESCRIPTION OF THE PERSON OF

CPS DI FR 11 rev 12

Rapport N°: 13LB30102 04/08/2017 31/31